

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 934

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE 6

Au début de l’alinéa 21, supprimer les mots :

« À l’occasion de sa délivrance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel